PROCÈS-VERBAL

Assemblée du conseil d'agglomération
DU JEUDI 22 OCTOBRE 2026

Denis Pelletier
Président d'assemblée

Me Domenico Zambito
Greffier adjoint

Soraya Martinez Ferrada
Mairesse de Montréal

Table des matières

Séance du 22 octobre 2026, 16 h

Présences 3
01 – Période de questions du public 3
02 – Période de questions des membres du conseil 5
03 – Ordre du jour et procès-verbal 5
04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif 6
05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil 6
07 – Dépôt 6
11 – Dépôt de pétitions 7
20 – Affaires contractuelles 7
30 – Administration et finances 24
41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement 30
42 – Adoption de règlements 31
51 – Nomination / Désignation 33
Fin de l’assemblée 33

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 22 octobre 2026 16 h

Séance tenue le jeudi 22 octobre 2026 – 16 h Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mesdames et messieurs,
Dimitrios (Jim) Beis, John Belvedere, Christine Black, Alex Bottausci, Michel Boudreault, Caroline Braun, Julie Brisebois, Jonathan Cha, Alan DeSousa, Marc Doret, Heidi Ektvedt, Chantal Gagnon, Michel Gibson, Jeremy Levi, Peter Malouf, Peter McQueen, Andréanne Moreau, Denis Pelletier, Dominic Perri, Claude Pinard, Julie-Pascale Provost, Gabrielle Rousseau-Bélanger, Aref Salem, Michael Stern, Anne St-Laurent, Alexandre Teodoresco, Maude Théroux-Séguin, David Tordjman et Morris Vesely

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION* :

Soraya Martinez Ferrada et Martin St-Jean

AUTRES PRÉSENCES :

Me Domenico Zambito, Greffier adjoint
Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

En ouverture, le président d'assemblée, Denis Pelletier, souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il prend un moment pour souligner l'incident survenue à la Base des Forces canadiennes Wainwright et adresse ses condoléances aux familles et proches des victimes, ainsi qu'à toute la communauté militaire touchée par cette tragédie.

Ensuite, M. Pelletier souligne quelques évènements pour le mois d'octobre dont le mois de l'héritage latino-américain, le 60e anniversaire du métro de Montréal, ainsi que le mois du créole à Montréal. Il rappelle que toutes ces célébrations façonnent la métropole par une diversité de cultures, d'histoires et de communautés qui enrichissent la vie quotidiennement. Il termine en invitant la population montréalaise à profiter de cette effervescence et à aller à la rencontre de la richesse culturelle et historique de la ville.

Enfin, le président déclare la séance ouverte et dépose le nouveau plan de salle.

---

01 - Période de questions du public

À 16 h 07, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1 Question de : Brieuc Ducharme Réponse de : Dimitrios (Jim) Beis	Le citoyen demande s'il reste des actions que la Ville de Montréal peut entreprendre envers l'état d'Israël pour couper les liens avec ce dernier / Commentaires

2 Question de : Faeeya Fal Réponse de : Dimitrios (Jim) Beis	Comment l'Administration peut protéger les personnes du public qui expriment leurs opinions politiques lors des assemblées? / Reformule sa question
3 Question de : Dida Berku Réponse de : Dimitrios (Jim) Beis	Quelles mesures pourraient être mises en place afin de protéger la participation citoyenne et de garantir le droit de s'exprimer publiquement sans craindre d'être ciblé en ligne? / Commentaires **Dépôt de documents**

_____

À 16 h 21, le président d'assemblée fait la lecture de six questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

1 Question de : Lisa Freeman Réponse de : Aref Salem	Les décisions de l'agglomération m'excluent en tant que personne qui se déplace en fauteuil roulant, notamment en raison du manque d'accessibilité universelle dans le transport collectif. Aujourd'hui, j'aimerais savoir comment la mairesse de Montréal va rendre le transport collectif – la STM, le REM, l'exo – accessible à tous et toutes en accordant la priorité à l'installation d'ascenseurs dans toutes les stations, à un accès de plain-pied à toutes les trains et métros, ainsi qu'à des autobus accessibles équipés de rampes d'accès? À l'heure actuelle, je n'ai pas accès à la plupart du réseau du transport collectif. Je n'ai pas non plus accès à de nombreux lieux et services publics, ni à la plupart des commerces, mais même les rares endroits auxquels je pourrais accéder sont difficiles à atteindre sans transport.
2 Question de : David Gamper Réponse de : Alexandre Teodoresco	On Terrebonne Street in CDN-NDG, a one-way street, the borough proposes for this coming winter to remove one of the two protected cycle lanes and have cyclists in that direction ride in a single traffic lane about 3.5 m wide between two rows of parked cars. The minimum separation of one metre required to pass a cyclist is not available, and this forces either unsafe overtaking or cars to drive behind cyclists at their speed. Moreover, in snow and ice conditions, uncleared edges often force cyclists to ride further out into the road, making it even more dangerous for cars to overtake. my question is: has the SPVM been consulted on this layout? And what is their opinion? Will they carry out increased surveillance ?
3 Question de : Sue Stacho Réponse de : Dimitrios (Jim) Beis	Hello. Recently, a wide swath of land was cut and all plant life was razed to ground-level along the servitude previously known as the 'Emprise 440' within the boudaries of the Grand Parc de l'Ouest between Gouin Boulevard and Pierrefonds Boulevard. 1. What is the nature of this work and is this preparation work for laying an urban boulevard or any type of road through this section of the park where privately owned lots are located? 2. What is the status of any future road plans here or on the section between Antoine-Faucon and the Kirkland REM station ?
4 Question de : Robert Hajaly Réponse de : Caroline Braun	My understanding of the Reglement pour une metropole mixte is that developers of large housing projects in the City of Montreal must give the City of Montreal some money or else land or a building that can be used to provide non-market social or affordable housing if the developers do not provide such non-market housing in their housing project. My question is, is this provision still fully in force regarding current and future large housing projects in the City of Montreal?

5 Question de : Gary Benarrous Réponse de : Dimitrios (Jim) Beis	« Lorsque la police protège des manifestants scandant “Mondialisez l’intifada”, tout en laissant les citoyens juifs se sentir menacés dans leur propre ville, ne devient-elle pas — involontairement — le marchepied de ceux qui souhaitent importer sur notre sol les mêmes violences que celles auxquelles nous avons assisté en Israël le 7 octobre 2023 ? À la lumière des événements survenus en France ce week-end, combien de signaux d’alarme devront encore retentir avant que nous commencions à examiner les conséquences concrètes de tels appels ? »
6 Question de : Richard Phaneuf Réponse de : Caroline Braun	La coopérative d’habitation Porte Jaune héberge actuellement cinq personnes anciennement sans domicile fixe. Nous sommes en train d’expulser une autre personne sans domicile fixe qui nous a été référée par "Open Door" pour non-paiement du loyer. Les frais que Porte Jaune devra engager pour l’expulsion et la réparation des dégâts causés dans la chambre dépassent 5 000 dollars, soit un an de loyer. Alors que la ville tire profit du logement des personnes sans domicile fixe, ce sont les organismes de logement à but non lucratif qui assument tous les risques. Pour l’instant, la ville de Montréal refuse de réduire l’évaluation de Porte-Jaune en raison de sa mission et exige que notre évaluation soit fondée sur des logements privés de la même superficie et de la même année de construction. Les membres éclairés de cette agglomération pourraient-ils trouver un moyen de soutenir les organismes de logement à but non lucratif lorsqu’ils louent des logements à des personnes sans-abri ?

La question 7 n’a pas été lue

N’ayant plus d’autres questions, le président d’assemblée, Denis Pelletier, déclare la Période de questions du public close à 16 h 35. Il remercie les personnes présentes et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l’avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d’agglomération.

---

02 - Période de questions des membres du conseil

À 16 h 35, le président d’assemblée, Denis Pelletier, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N’ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président d’assemblée déclare la Période de questions des membres du conseil close et cède la parole au porte-parole d’assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, pour la suite de l’ordre du jour.

---

03 – Ordre du jour et procès-verbal

À 16 h 36, le président d’assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal ».

CG26 0579

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 octobre 2026, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG26 0580

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 24 septembre 2026, à 16 h

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 24 septembre 2026 à 16 h, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 8 octobre 2026 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 16 h 36, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, dépose les documents suivants :

04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), du 1er au 30 septembre 2026.

04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1er au 30 septembre 2026.

04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1er au 30 septembre 2026.

---

05 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 16 h 36, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse déposée.

---

07 – Dépôt

À 16 h 37, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Dépôt ».

CG26 0581

Dépôt du calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération de l'année 2027

Le porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, dépose le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération de l'année 2027, et le conseil en prend acte.

07.01 1260310001

CG26 0582

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2026 en date du 31 août 2026 - Volet agglomération et de l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2026 comparé avec le 31 août 2025

Le porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, dépose le la projection des résultats de l'exercice 2026 en date du 31 août 2026 – Volet agglomération, ainsi que l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 août 2026 comparé avec le 31 août 2025, et le conseil en prend acte.

07.02 1263074028

---

11 - Dépôt de pétitions

À 16 h 37, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

---

20 – Affaires contractuelles

À 16 h 37, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 16 h 37,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0583

Accorder un contrat à Protection Incendie CFS ltée, pour la fourniture d'ensembles d'équipement de protection individuel pour le Groupe d'intervention en matières dangereuses pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 257 589,99 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21489 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 septembre 2026 par sa résolution CE26 1439;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Protection Incendie CFS ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'ensembles d'équipement de protection individuel pour le Groupe d'intervention en matières dangereuses pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 257 589,99 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21489;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1266953003

CG26 0584

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Goodyear Canada inc., Michelin Amérique du Nord (Canada) inc., Continental Tire Canada, inc., Toyo Tire Canada inc., Hankook Tire Canada Corp., pour utiliser les contrats à commandes de fourniture de divers pneus neufs, dans le cadre de l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales 2026-8109-50-02, d'une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes : 5 124 895,65 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 septembre 2026 par sa résolution CE26 1440;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, divers pneus neufs dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Montréal à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales 2026-8109-50-02, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles :

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Goodyear Canada inc.	Divers pneus neufs	1 561 820,40 $
Michelin Amérique du Nord (Canada) inc.	Divers pneus neufs	1 561 820,40 $
Continental Tire Canada, inc.	Divers pneus neufs	449 782,20 $
Toyo Tire Canada inc.	Divers pneus neufs	441 504 $
Hankook Tire Canada corp.	Divers pneus neufs	441 504 $

2- d'autoriser une dépense de 668 464,65 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1265593005

CG26 0585

Autoriser une dépense additionnelle de 65 765,70 $, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures (égout, aqueduc et préparation du terrain) liés à la poursuite de l'implantation d'habitations modulaires sur le site de l'ancien Hippodrome de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Loiselle inc. (CE25 0441), majorant ainsi le montant total du contrat à 677 412 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 septembre 2026 par sa résolution CE26 1441;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 65 765,70 $, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures (égout, aqueduc et préparation du terrain) liés à la poursuite de l'implantation d'habitations modulaires sur le site de l'ancien Hippodrome de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Loiselle inc. (CE25 0441);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1267157017

CG26 0586

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Provencher Roy + Associés Architectes inc., Atelier Civiliti inc., Les services EXP inc., Nippaysage inc., BC2 Groupe conseil inc. et Vlan paysages inc., pour les services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain, d'une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes : 6 192 988,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21143 (18 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2026 par sa résolution CE26 1476;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville de Montréal, sur demande, des services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21143;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Provencher Roy + Associés Architectes inc.	Lot 1 - contrat 1	1 630 235,14 $
Atelier Civiliti inc.	Lot 2 - contrat 2	1 532 545,77 $
Les services EXP inc.	Lot 3 - contrat 3	1 175 243,40 $
NIppaysage inc.	Lot 4 - contrat 4	707 180,92 $
BC2 Groupe conseil inc.	Lot 5 - contrat 5	630 707,51 $
Vlan paysages inc.	Lot 6 - contrat 6	517 075,96 $

2- de procéder aux évaluations du rendement des firmes Provencher Roy + Associés Architectes inc., Atelier Civiliti inc., Les services EXP inc., Nippaysage inc. et BC2 groupe conseil inc. et Vlan paysages inc.;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1269299003

CG26 0587

Autoriser, sans dépense additionnelle, la prolongation de l'entente du regroupement d'achats de services cellulaires avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG22 0238) jusqu'au 20 février 2027

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2026 par sa résolution CE26 1469;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1- d'autoriser, sans dépense additionnelle, la prolongation de l'entente du regroupement d'achats de services cellulaires avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG22 0238) jusqu'au 20 février 2027;

2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à prolonger l'entente, sans dépense additionnelle, et à signer tout document relatif à cette entente, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1269563009

À 16 h 39,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0588

Autoriser une dépense additionnelle de 48 398,55 $, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures (égout, aqueduc et préparation du terrain) liés à la poursuite de l'implantation d'habitations modulaires sur le site Louvain Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Loiselle inc. (CE25 0442), majorant ainsi le montant total du contrat à 914 546,41 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2026 par sa résolution CE26 1474;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 48 398,55 $, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures (égout, aqueduc et préparation du terrain) liés à la poursuite de l'implantation d'habitations modulaires sur le site de Louvain Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Loiselle inc. (CE25 0442);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1261570001

CG26 0589

Autoriser une dépense additionnelle de 14 251,38 $, taxes incluses, pour l'ajout des taxes applicables, dans le cadre du contrat accordé à Dyplex Communications ltd (CG26 0455), majorant ainsi le montant total du contrat à 164 265,93 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2026 par sa résolution CE26 1475;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 14 251,38 $, taxes incluses, pour l'ajout des taxes applicables, dans le cadre du contrat accordé à Dyplex Communications ltd (CG26 0455);

2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1268527002

CG26 0590

Exercer l'option de la prolongation de 12 mois sans dépense additionnelle, pour la fourniture de services de surveillance en santé et sécurité sur les chantiers de la direction de l'eau potable, dans le cadre du contrat accordé à Brûlé Murray et Associés inc. (CG23 0239)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2026 par sa résolution CE26 1463;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'exercer l'option de la prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture de services de surveillance en santé et sécurité sur les chantiers de la Direction de l'eau potable, dans le cadre du contrat accordé à Brûlé Murray et associés inc. (CG23 0239).

Adopté à l'unanimité.

20.08 1268375001

CG26 0591

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 116 757,12 $, taxes incluses, pour le renouvellement du contrat de maintenance pour le soutien technique des licences du logiciel Citrix, pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027, dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0755), majorant ainsi le montant total du contrat à 563 547,68 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2026 par sa résolution CE26 1467;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois;

2- d'autoriser une dépense additionnelle de 116 757,12 $, taxes incluses, pour le renouvellement du contrat de maintenance pour le soutien technique des licences du logiciel Citrix, pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027, dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0755);

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1260094003

CG26 0592

Exercer l'option de prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 344 925 $, taxes incluses, pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027 dans le cadre du contrat accordé à Cegid inc. (CG23 0637), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 498 216,33 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2026 par sa résolution CE26 1477;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois;

2- d'autoriser une dépense additionnelle de 344 925 $, taxes incluses, pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027 dans le cadre du contrat accordé à Cegid inc. (CG23 0637);

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1267684005

À 16 h 41,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0593

Approuver l'entente entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville, relative à la communication de renseignements de nature personnelle et confidentielle concernant les exploitations agricoles situées sur le territoire de l'agglomération dans le but de favoriser le développement des activités agricoles ou la protection du territoire agricole

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2026 par sa résolution CE26 1479;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver l'entente entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal, relative à la communication de renseignements de nature personnelle et confidentielle concernant les exploitations agricoles situées sur le territoire de l'agglomération dans le but de favoriser le développement des activités agricoles ou la protection du territoire agricole.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1268199002

CG26 0594

Approuver le projet d'acte en vertu duquel la Ville acquiert de Logistec Services Maritimes SRI, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques aux fins de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'un collecteur pluvial et sanitaire, dont l'assiette en volumétrie, d'une superficie au sol de 9 119 mètres carrés, grève une partie du lot 4 683 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située dans l'axe est-ouest de l'Île de Montréal, dans la Ville de Montréal-Est, pour un montant de 490 780 $, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2026 par sa résolution CE26 1484;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'acte en vertu duquel la Ville acquiert de Logistec Services Maritimes SRI, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques aux fins de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'un collecteur pluvial et sanitaire, dont l'assiette en volumétrie, d'une superficie au sol de 9 119 mètres carrés, grève une partie du lot 4 683 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située dans l'axe est-ouest de l'Île de Montréal, dans la Ville de Montréal-Est, pour un montant de 490 780 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1268290002

CG26 0595

Approuver le projet d'acte en vertu duquel la Ville acquiert de la Coopérative d'habitation Ste-Anne (Montréal), à des fins de logement social, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 1 853 591 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur la rue de la Montagne, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie de 433,2 mètres carrés, pour le prix de 500 000 $, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2026 par sa résolution CE26 1481;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1- d'approuver le projet d'acte en vertu duquel la Ville de Montréal acquiert de la Coopérative d'habitation Ste-Anne (Montréal), à des fins de logement social, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 1 853 591 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur la rue de la Montagne, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie de 433,2 mètres carrés, pour le prix de 500 000 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte d'acquisition, sous condition de l'obtention, par la Coopérative d'habitation Ste-Anne (Montréal), de l'approbation de la transaction par le Ministre responsable de l'Habitation;

3- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du vendeur ou au nom du notaire fiduciaire en fidéicommis du vendeur, le cas échéant;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1268290007

CG26 0596

Approuver le projet d'addenda 1 à la convention de contribution financière entre la Ville et Mission Old Brewery, provenant des contributions issues du volet social du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial en complément du soutien financier reçu dans le cadre du Fonds capital pour TOIT du Fonds de solidarité FTQ, afin de bonifier de 475 000 $ le montant de la contribution financière, pour la construction d'un immeuble situé au 1685 à 1693, avenue de l'Église, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2026 par sa résolution CE26 1489;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'addenda 1 à la convention de contribution financière entre la Ville et Mission Old Brewery, provenant des contributions issues du volet social du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial en complément du soutien financier reçu dans le cadre du Fonds capital pour TOIT du Fonds de solidarité FTQ, afin de bonifier de 475 000 $ le montant de la contribution financière, pour la construction d'un immeuble situé au 1685 à 1693, avenue de l'Église, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;

2 - d'autoriser la directrice du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de 3e rang en faveur de la Ville et la mainlevée de l'hypothèque initiale en faveur de la Ville créée aux termes de l'acte hypothécaire publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 29 621 314;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1268440001

CG26 0597

Approuver les addendas 1 aux conventions de contribution financière entre la Ville et trois différents organismes (CG25 0507), pour prolonger la durée des conventions au 31 décembre 2027 et pour un soutien financier additionnel total de 860 692 $, majorant ainsi le montant total des contributions financières à 1 560 011 $, dans le cadre du budget d'agglomération du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et du Bureau de la lutte à l'itinérance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2026 par sa résolution CE26 1490;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1 - d'approuver les addendas 1 aux conventions de contribution financière entre la Ville et trois différents organismes (CG25 0507) ci-après désignés, pour prolonger la durée des conventions au 31 décembre 2027 et pour un soutien financier additionnel, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour 2026 et du Bureau de la lutte à l'itinérance pour 2027 :

Organisme	Projet	Soutien additionnel 2026-2027	Soutien initial majoré
Projets Autochtones du Québec	Navette communautaire autochtone	333 551 $	604 851 $
Mission Old Brewery	Navette 2026-2028	372 293 $	668 012 $
L'Amour en action Syl Dan	Navette du Nord	154 848 $	287 148 $

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1268071003

À 16 h 43,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0598

Accorder un contrat à J.N.A. Leblanc Électrique inc., pour les travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 775 559,72 $, taxes incluses - Appel d'offres public DEEU-SP2638-167032-C (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2026 par sa résolution CE26 1473;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1- d'accorder à J.N.A. Leblanc Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 775 559,72 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-SP2638-167032-C;

2- de procéder à une évaluation du rendement de J.N.A. Leblanc Électrique inc.;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1265461001

CG26 0599

Accorder un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, pour un abonnement à la plateforme Exadata Cloud@Customer, par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la période du 1er décembre 2026 au 30 novembre 2029 - Dépense totale de 2 256 036,97 $, taxes incluses / Autoriser une dépense de 45 120,73 $, taxes incluses, à titre de frais de gestion, payables au MCN

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2026 par sa résolution CE26 1464;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, pour un abonnement à la plateforme Exadata Cloud@Customer, par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, pour la période du 1er décembre 2026 au 30 novembre 2029, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 256 036,97 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 45 120,73 $, taxes incluses, à titre de frais de gestion payables au ministère de la Cybersécurité et du Numérique, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;

3- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à prolonger l'entente sans dépense additionnelle et à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1269834008

CG26 0600

Accorder un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, pour l'achat de 48 licences Oracle Real Application Clusters, incluant les frais de support, par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour la période du 20 novembre 2026 au 19 novembre 2029 - Dépense totale de 1 095 436,96 $, taxes incluses / Autoriser une dépense de 32 863,10 $, taxes incluses, à titre de frais de gestion payables au Centre d'acquisitions gouvernementales

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2026 par sa résolution CE26 1465;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, pour l'achat de 48 licences Oracle Real Application Clusters, incluant les frais de support, par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour la période du 20 novembre 2026 au 19 novembre 2029, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 095 436,96 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 14 septembre 2026;

2- d'autoriser une dépense de 32 863,10 $, taxes incluses, à titre de frais de gestion payables au Centre d'acquisitions gouvernementales;

3- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à prolonger l'entente sans dépense additionnelle et à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1269834009

CG26 0601

Accorder un contrat à Innotex inc., pour la fourniture d'habits pour le combat incendie - Dépense totale de 3 299 207,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21497 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2026 par sa résolution CE26 1468;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Innotex inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'habits pour le combat incendie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 299 207,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21497;

2- de procéder à une évaluation du rendement de Innotex inc.;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1265866002

CG26 0602

Accorder un contrat à XYZ Technologie Culturelle inc., pour la fourniture et la mise en service d'une solution audiovisuelle et d'équipements technologiques pour la vidéocomparution et les visioparloirs de la cour municipale et du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 60 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 1 980 450,33 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21473 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2026 par sa résolution CE26 1470;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, XYZ Technologie Culturelle inc., le contrat pour la fourniture et la mise en service d'une solution audiovisuelle et d'équipements technologiques pour la vidéocomparution et les visioparloirs de la cour municipale et du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 60 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 980 450,33 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21473;

2- de procéder à une évaluation du rendement de XYZ Technologie Culturelle inc.;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1266634003

À 16 h 45,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0603

Accorder un contrat à Précisions Provençal inc., pour la fourniture et l'installation de boîtes et d'aménagements sur des châssis de camions lourds fournis par la Ville, afin de compléter l'assemblage de deux camions-ateliers destinés aux opérations du Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 811 194,62 $, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21436 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2026 par sa résolution CE26 1472;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1- d'accorder à Précisions Provençal inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de boîtes et d'aménagements sur des châssis de camions lourds fournis par la Ville de Montréal, afin de compléter l'assemblage de deux camions-ateliers destinés aux opérations du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 737 449,65 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21436;

2- d'autoriser une dépense de 73 744,97 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Précisions Provençal inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1260499004

CG26 0604

Accorder un soutien financier de 8 600 000 $ à Mission Unitaînés, pour la construction d'un immeuble, sur une partie du lot 1 276 444, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, afin d'y aménager des logements pour des aînés à revenus faibles ou modestes, dans le cadre de l'entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre la Société d'habitation du Québec, Mission Unitaînés et la Fédération des Caisses Desjardins du Québec / Autoriser les budgets additionnels de revenus et de dépenses équivalents de 6 519 080,72 $, pour l'exercice 2026 et de 2 080 919,28 $, pour 2028 / Approuver l'Accord-cadre à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2026 par sa résolution CE26 1485;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier de 8 600 000 $, à Mission Unitaînés, pour la construction d'un immeuble, sur une partie du lot 1 276 444, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, afin d'y aménager des logements pour des aînés à revenus faibles ou modestes, dans le cadre de l'entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre la Société d'habitation du Québec, Mission Unitaînés et la Fédération des Caisses Desjardins du Québec;

2 - d'autoriser les budgets additionnels de revenus et de dépenses équivalents de 6 519 080,72 $ pour l'exercice 2026 et de 2 080 919,28 $ pour l'exercice 2028;

3 - d'approuver l'Accord-cadre entre la Ville de Montréal, Mission Unitaînés et l'Office municipal d'habitation de Montréal;

4 - d'autoriser la directrice du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation à signer l'Accord-cadre et ses annexes pour et au nom de la Ville;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1269286005

CG26 0605

Accorder un soutien financier de 500 000 $ à Société de développement Écoquartier Louvain provenant des contributions issues du volet social du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial, pour la conception d'un projet de logements hors marché, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2026 par sa résolution CE26 1491;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1 - d'accorder une contribution financière de 500 000 $ à l'organisme à but non lucratif Société de développement Écoquartier Louvain;

2 - d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville et la Société de développement Écoquartier Louvain;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1269053001

CG26 0606

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 551 436,32 $, taxes incluses, pour les services d'entretien de génératrices pour divers bâtiments de la Ville, dans le cadre des contrats accordés à Entreprises L.M. inc. (CG23 0718), majorant ainsi le montant total des contrats à 1 944 566,33 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2026 par sa résolution CE26 1493;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;

2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 459 530,27 $, taxes incluses, pour les services d'entretien de génératrices pour divers bâtiments de la Ville, dans le cadre des contrats accordés à Entreprises L.M. inc. (CG23 0718);

3 - d'autoriser une dépense de 91 906,05 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1267157007

CG26 0607

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 78 773,74 $, taxes incluses, pour les services d'entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles, dans divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Les portes JPR inc. (CG23 0011), majorant ainsi le montant total du contrat à 364 992,59 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2026 par sa résolution CE26 1494;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1 - d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois;

2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 65 644,78 $, taxes incluses, pour les services d'entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles, dans divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Les portes JPR inc. (CG23 0011);

3 - d'autoriser une dépense de 13 128,96 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1267157008

À 16 h 46,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0608

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 1 441 569,91 $, taxes incluses, pour les services d'entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles dans divers bâtiments de la Ville dans le cadre des contrats accordés à Les portes JPR inc. (CG23 0409), majorant ainsi le montant total du contrat à 5 792 510,91 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2026 par sa résolution CE26 1495;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1 - d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois;

2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 201 308,26 $, taxes incluses, pour les services d'entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles dans divers bâtiments de la Ville dans le cadre des contrats accordés à Les portes JPR inc. (CG23 0409) :

Firme	Lot	Montant (taxes incluses)
Les portes JPR inc.	1	225 525,80 $
Les portes JPR inc.	2	202 929,36 $
Les portes JPR inc.	3	176 575,58 $
Les portes JPR inc.	4	168 594,83 $
Les portes JPR inc.	5	181 359,45 $
Les portes JPR inc.	6	160 208,85 $
Les portes JPR inc.	7	86 114,38 $

3 - d'autoriser une dépense de 240 261,66 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1267157009

CG26 0609

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Église de la Pentecôte Evangel, un immeuble, correspondant au lot 1 064 535, du cadastre du Québec, d'une superficie de 858,9 mètres carrés, situé au 2152-2154, rue Sainte-Catherine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à des fins d'habitation et d'hébergement destiné aux personnes en situation de vulnérabilité, pour la somme de 7 500 000 $, plus les taxes applicables / Autoriser un budget de revenus et de dépenses équivalents, soit 10 500 $ en 2026 et 126 000 $ en 2027, et ce, jusqu'à la revente de l'immeuble

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2026 par sa résolution CE26 1497;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Église de la Pentecôte Evangel, un immeuble, correspondant au lot 1 064 535, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 858,9 mètres carrés, situé au 2152-2154, rue Sainte-Catherine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à des fins d'habitation et d'hébergement destiné aux personnes en situation de vulnérabilité, pour la somme de 7 500 000 $, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2 - d'autoriser un budget de revenus et de dépenses équivalents, soit 10 500 $ en 2026 et 126 000 $ en 2027, et ce, jusqu'à la revente de l'immeuble;

3 - d'émettre les chèques requis pour la transaction au nom du Vendeur ou au nom du notaire ou avocat fiduciaire en fidéicommis du Vendeur, le cas échéant;

4 - d'autoriser la signature du contrat de services professionnels entre le Vendeur et son fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;

5 - d'imputer ces sommes, dont les revenus de loyer et les dépenses relatives aux coûts de détention de l'immeuble, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1260317003

CG26 0610

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 9399-8532 Québec inc., à des fins de réalisation de logements sociaux et abordable, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 724 675, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 1 850 mètres carrés, pour le prix de 3 233 628 $, plus les taxes applicables / Approuver le projet d'acte par lequel la Ville cède à la SHDM, à des fins de logement social ou abordable, ledit lot 6 724 675, sans contrepartie financière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2026 par sa résolution CE26 1534;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;

2 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 9399-8532 Québec inc., à des fins de réalisation de logements sociaux et abordable, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 724 675, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 1 850 mètres carrés, pour le prix de 3 233 628 $, plus les taxes applicables;

3 - d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte d'acquisition, sous réserve de la publication de l'avis de décontamination au registre foncier à l'égard du lot 6 724 675 ainsi que de la réception d'une confirmation du promoteur et de la Société d'habitation et de développement de Montréal attestant qu'ils ont conclu une entente relativement au nivellement et au compactage des sols de l'Immeuble 4a;

4 - de retirer à toute fin que de droit le lot 6 724 675 du domaine public;

5 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville cède à la Société d'habitation et de développement de Montréal le lot 6 724 675, d'une superficie de 1 850 mètres carrés, à des fins de logement social ou abordable, sans contrepartie financière, aux termes et conditions stipulées dans le projet d'acte;

6 - d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1264501002

CG26 0611

Accorder sept contrats de services professionnels de gré à gré, à différents organismes pour la mise en œuvre du Programme d'interventions spécialisées en campement (PISC) - Dépense totale de 3 025 000 $, taxes incluses / Approuver les projets de convention de services à cet effet / Autoriser pour l'ensemble du PISC un virement budgétaire de 3 130 144 $ en 2027, de 3 174 742 $ en 2028 et de 3 205 346 $ en 2029 en provenance du Bureau de la lutte à l'itinérance vers le Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2026 par sa résolution CE26 1538;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1- d'accorder des contrats de services professionnels de gré à gré aux organismes ci-après désignés, pour la mise en œuvre du Programme d'interventions spécialisées en campement (PISC), pour une somme maximale de 3 025 000 $, taxes incluses, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Montant maximal du contrat, taxes incluses si applicable
Action jeunesse de l'Ouest-de-île (AJOI)	750 000 $
La Cafétéria communautaire Multi Caf	325 000 $
Collectif d'action pour le trouble d'accumulation compulsive (CATAC)	162 500 $
Action-Réinsertion, faisant aussi affaires sous Le sac à dos	650 000 $
Maison des jeunes de LaSalle	243 750 $
Plein milieu	650 000 $
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles	243 750 $

2- d’approuver les projets de conventions de services entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'autoriser pour l'ensemble du PISC un virement budgétaire de 3 130 144 $ en 2027, de 3 174 742 $ en 2028 et de 3 205 346 $ en 2029, en provenance du Bureau de la lutte à l'itinérance vers le Service de la diversité et de l'inclusion sociale;

4- d’imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1260417002

CG26 0612

Approuver le projet d'addenda 1 à la convention de services professionnels intervenue de gré à gré entre la Ville et Mission Old Brewery (CG26 0472), pour prolonger la durée de la convention au 29 janvier 2027 et autoriser une dépense additionnelle de 176 220 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat à 325 740 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2026 par sa résolution CE26 1539;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1- d'approuver le projet d’addenda 1 à la convention de services professionnels intervenue de gré à gré entre la Ville et Mission Old Brewery (CG26 0472), pour prolonger la durée de la convention au 29 janvier 2027 et d’autoriser une dépense additionnelle de 176 220 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat à 325 740 $, taxes incluses;

2- d’imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1264363001

---

30 – Administration et finances

À 16 h 49, le président d’assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 16 h 49,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d’étude, les points 30.01 à 30.05.

Adopté à l’unanimité.

CG26 0613

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au volet 2 du programme Accélérer la transition climatique locale / Attester que tous les projets de la programmation déposée en soutien à la demande respecteront les critères d'admissibilité et modalités du programme, notamment, et non limitativement, qu'ils sont issus d'un plan climat partiel ou complet approuvé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 septembre 2026 par sa résolution CE26 1453;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1- d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au volet 2 du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL);

2- d'attester que tous les projets de la programmation déposée à l'appui de la demande respectent les critères d'admissibilité du programme, notamment, et non limitativement, qu'ils sont issus d'un plan climat, partiel ou complet, approuvé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

3- de s'engager à respecter l'ensemble des conditions et modalités du programme applicables à l'agglomération ou aux projets compris dans la programmation;

4- de s'engager, si une aide financière est obtenue, à ce que l'agglomération de Montréal et les villes qui la composent assument tous les coûts non admissibles associés à leurs projets respectifs, y compris tout dépassement de coûts, la part des dépenses admissibles non couverte par l'aide financière gouvernementale et leur incombant, ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien des infrastructures ou des aménagements subventionnés;

5- d'autoriser le greffier de la Ville de Montréal, ou son remplaçant, à signer, pour et au nom de l'agglomération de Montréal, tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

6- de transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une copie certifiée conforme de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1269918005

CG26 0614

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau, volet 1 - Infrastructures d'eau, pour divers projets concernant le réseau principal d'aqueducs, le réseau principal d'égouts ainsi que la Station d'épuration des eaux usées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2026 par sa résolution CE26 1500;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1- que la Ville de Montréal :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

- s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

- s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

- s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

- s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme d'infrastructures municipales d'eau PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

2- d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau, volet 1 : Infrastructures d'eau, pour divers projets concernant le réseau principal d'aqueducs, le réseau principal d'égouts ainsi que la Station d'épuration des eaux usées.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1269019009

CG26 0615

Autoriser un budget additionnel de 470 730,17 $ de dépenses équivalent au revenu additionnel au Service de police de la Ville de Montréal, pour 2026, en provenance du ministère de la Sécurité intérieure permettant de transformer les produits de la criminalité en leviers d'action concrets pour renforcer la sécurité publique

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2026 par sa résolution CE26 1505;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1 - d'autoriser un budget additionnel de 470 730,17 $ de dépenses équivalent au revenu additionnel du Service de police de la Ville de Montréal, pour 2026, en provenance du ministère de la Sécurité intérieure permettant de transformer les produits de la criminalité en leviers d'action concrets pour renforcer la sécurité publique;

2 - d'imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1266716004

CG26 0616

Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Fonds pour les infrastructures naturelles du gouvernement du Canada / Approuver l'entente de contribution pour le projet « développement du parc Frédéric-Back », situé dans le Complexe environnemental de Saint-Michel

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2026 par sa résolution CE26 1502;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1- d'autoriser le dépôt de la demande de subvention au Fonds pour les infrastructures naturelles du gouvernement du Canada pour le projet « développement du parc Frédéric-Back », situé dans le Complexe environnemental de Saint-Michel;

2- d'approuver l'entente de contribution à intervenir entre sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, et la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1265186001

CG26 0617

Retourner un montant de 203 429,70 $ à la réserve de voirie d'agglomération / Autoriser un virement de crédits de 532 000 $ en provenance de la réserve de voirie vers budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité, afin de financer des études ou des analyses, dans le cadre des grands projets de transport en partenariat et des projets d'aménagement urbain

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2026 par sa résolution CE26 1552;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1- de retourner un montant de 203 429,70 $ à la réserve de voirie d'agglomération;

2- d'autoriser un virement de crédits de 532 000 $ en provenance de la réserve de voirie vers le budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité, afin de financer des études ou des analyses dans le cadre des grands projets de transport en partenariat et des projets d'aménagement urbain;

3- d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1260405008

À 16 h 50,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 et 30.07.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0618

Adopter les modalités encadrant le versement des avances prévues à l'article 31.5.5.1 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*

Vu l'article 31.5.5.1 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c. T-11.001);

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2026 par sa résolution CE26 1548;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver les modalités du versement d'avances sur les sommes destinées aux membres du conseil d'agglomération pour la réalisation de dépenses de recherche et de soutien pour l'exercice financier 2026, aux conditions suivantes :

SECTION I
DÉFINITIONS

1 - Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« avance » : une somme d'argent versée par la Ville à un membre lui permettant d'effectuer des dépenses qui n'ont pas encore été réalisées;

« dépense » : une dépense de recherche et de soutien réalisée par un membre et mentionnée à l'un ou l'autre des paragraphes de l'article 2 du Règlement;

« Loi » : la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T -11.001);

« mandataire » : la personne qui représente un membre aux fins de la présente résolution en vertu d'un mandat écrit lui permettant de recevoir et d'administrer une avance en son nom;

« membre » : une personne membre du conseil d'agglomération de Montréal, à l'exception de la mairesse de la Ville;

« Règlement » : le Règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers, RLRQ c. T -11.001, r 1;

« trésorière » : la directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière et trésorière de la Ville ou son représentant autorisé;

« Ville » : la Ville de Montréal.

SECTION II
PRINCIPE GÉNÉRAL

2 - La présente résolution a pour objectif de prévoir les modalités et les conditions de versement des avances pour l'exercice financier 2026.

3 - L'avance peut servir à acquitter une dépense réalisée à partir de la date de l'avis de versement de la trésorière prévu à l'article 13 jusqu'au 31 décembre 2026.

SECTION III
EXCLUSIONS

4 - Aucune avance ne peut être accordée à un membre pour une dépense effectuée :

1° à partir de la date à laquelle ce dernier :

a) décède;

b) démissionne;

2° durant la période durant laquelle ce dernier est :

a) absent au sens de l'article 84 du *Code civil du Québec* (RLRQ, c. CCQ-1991);

b) inhabile à exercer sa fonction de maire ou de conseiller municipal en vertu de l'un ou l'autre des articles 300 à 307 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

c) tenu de rembourser toute somme due à la Ville, à partir de la date à laquelle il en est avisé par écrit par la trésorière et jusqu'à la date où il effectue le remboursement.

5 - Aucune avance n'est accordée pour une dépense :

1° qui n'est pas faite pour l'exercice de la fonction de membre;

2° faite pour la sollicitation d'adhésions et de contributions financières, pour l'organisation d'assemblées d'investiture, pour la promotion à des fins électorales d'un parti autorisé ou d'une candidature ou pour toute autre fin similaire;

3° qui a déjà fait l'objet d'un remboursement par la Ville.

SECTION IV
DEMANDE DE VERSEMENT D'AVANCE

6 - Un membre peut obtenir le versement d'une avance pour l'exercice financier 2026 aux conditions établies à la présente résolution en présentant une demande à la trésorière à cet effet.

7 - Une demande de versement d'une avance doit être présentée au plus tard le 4 novembre 2026 à 16 h.

8 - Une seule demande de versement peut être présentée par membre.

Un mandataire peut présenter une demande pour plusieurs membres.

9 - La demande de versement doit être présentée par écrit à la trésorière et indiquer le nom du membre qui la présente. Elle doit être accompagnée, le cas échéant, du mandat octroyé au mandataire.

Toute demande incomplète ou non conforme sera rejetée.

SECTION V
MONTANT DE L'AVANCE

10 - Le montant de l'avance correspond au moindre des montants suivants :

1° 1/6 du montant maximal de remboursement des dépenses auquel a droit un membre pour l'exercice financier 2026 en vertu du troisième alinéa de l'article 31.5.3 de la Loi;

2° le montant qui correspond à la différence entre :

a) le montant maximal de remboursement des dépenses auquel a droit un membre pour l'exercice financier 2026 en vertu du troisième alinéa de l'article 31.5.3 de la Loi; et

b) le montant de remboursement des dépenses versé au membre durant l'exercice financier 2026.

SECTION VI
VERSEMENT DE L'AVANCE

11 - La trésorière analyse la demande de versement en s'assurant de sa conformité à la section IV et recommande au conseil d'agglomération d'octroyer l'avance en indiquant le montant calculé selon l'article 10.

12 - Sur recommandation de la trésorière, le conseil d'agglomération approuve l'octroi de l'avance au membre et autorise son versement.

13 - À la suite de la décision du conseil d'agglomération, la trésorière verse l'avance au membre ou, le cas échéant, à son mandataire et lui transmet par écrit un avis de versement indiquant le montant de l'avance.

SECTION VII
REDDITION DE COMPTE ET REMBOURSEMENT DE L'AVANCE

14 - Le membre à qui est versée une avance en vertu de l'article 13 doit, avant le 1er février 2027, transmettre à la trésorière le formulaire de reddition de compte fourni par la Ville dûment complété.

Le formulaire de reddition de compte doit être accompagné, pour chaque dépense, des pièces justificatives contenant les renseignements et documents qui sont indiqués à l'article 4 du Règlement.

15 - Le membre qui n'a pas transmis le formulaire de reddition de compte et les documents mentionnés à l'article 14 dans le délai mentionné à cet article doit rembourser à la Ville l'avance versée en vertu de l'article 13.

16 - La trésorière doit demander le remboursement de toute avance qui a servi à réaliser une dépense :

1° effectuée avant la date de l'avis de versement de la trésorière prévu à l'article 13 ou après le 31 décembre 2026;

2° effectuée par un membre après qu'il est devenu visé à l'article 4;

3° visée à l'article 5.

17 - Le membre doit, sur demande et sans frais, transmettre à la trésorière toute preuve, copie de document ou autre pièce justificative afin de vérifier l'utilisation de l'avance.

Le défaut de respecter le présent article entraîne l'obligation de rembourser à la Ville l'avance versée en vertu de l'article 13.

18 - Toute fausse représentation, tentative de fraude ou fraude entraîne l'obligation de rembourser à la Ville l'avance versée en vertu de l'article 13.

19 - Le remboursement à la Ville de toute ou partie de l'avance en vertu des articles 15, 16, 17 ou 18 doit être effectué au comptant, avec intérêt et frais, dans les 10 jours ouvrables suivant un avis écrit de la trésorière à cet effet

Adopté à l'unanimité.

30.06 1263074026

CG26 0619

Autoriser le versement d'avances aux élues et élus admissibles relevant du conseil d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2026 par sa résolution CE26 1548;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'autoriser le versement d'avances aux élues et élus admissibles, pour un montant total de 51 016,65 $ pour l'exercice financier 2026.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1263074026

---

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 16 h 51, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CG26 0620

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 2 243 374

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 2 243 374 du cadastre du Québec », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1265092015

CG26 0621

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 313 000 000 $ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement du réseau principal d'aqueduc

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 313 000 000 $ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement du réseau principal d'aqueduc », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1260598001

CG26 0622

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 11 940 000 $ afin de financer la réalisation du Plan de la forêt urbaine dans les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 940 000 $ afin de financer la réalisation du Plan de la forêt urbaine dans les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1269767002

---

42 – Adoption de règlements

À 16 h 52, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 16 h 52,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 et 42.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0623

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 430 000 $ pour le financement des travaux de mise à niveau de la Biosphère

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 430 000 $ pour le financement des travaux de mise à niveau de la Biosphère » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 par sa résolution CG26 0572;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 430 000 $ pour le financement des travaux de mise à niveau de la Biosphère » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 par sa résolution CG26 0572;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2026 par sa résolution CE26 1312;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 430 000 $ pour le financement des travaux de mise à niveau de la Biosphère », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1267227003

Règlement RCG 26-016

CG26 0624

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 par sa résolution CG26 0573;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026 par sa résolution CG26 0573;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1391;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1269443003

Règlement RCG 13-005-9

---

51 – Nomination / Désignation

À 16 h 52, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

CG26 0625

Renouveler le mandat d'Éliane Roko à titre d'administratrice indépendante au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une période de quatre ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2026 par sa résolution CE26 1541;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de renouveler le mandat d'Éliane Roko, à titre d'administratrice indépendante au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain, pour une période de quatre ans.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1268514001

À 16 h 52, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président d'assemblée, Denis Pelletier, déclare l'assemblée levée.

Denis Pelletier
PRÉSIDENT

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Soraya Martinez Ferrada
MAIRESSE